ACMN VIE
S.A. d'assurances sur la vie
au capital de 186 793 560 €
Entreprise régie par le
Code des assurances
173 Bd Haussmann 75008 PARIS
Siren 412 257 420 R.C.S. Paris

HEDIOS PATRIMOINE
Société de courtage d'assurances
N° ORIAS 07 005 142
SAS au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Paris B 482 647 096
7, rue de la Bourse 75002 Paris - www.hedios.com

HEDIOS VIE

DEMANDE D'AVANCE / REMBOURSEMENT D'AVANCE

Contrat individuel d'assurance sur la vie en euros et en unités de compte souscrit auprès d'ACMN VIE
Contrat régi par le Code des assurances et relevant des branches 20 et 22 de l'article R. 321-1du même Code

N° Contrat : _____ N° Client : H D _____

SOUSCRIPTEUR-ASSURÉ

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom _____

Prénom _____

Nouvelle adresse (en cas de changement uniquement)

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Merci de joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DEMANDE D'AVANCE

Montant _____,___ € (minimum 1 000 € - maximum 60 % de la valeur de rachat)

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, notamment si le montant de l'opération demandée ou si le montant des opérations sur 12 mois glissants est supérieur ou égal à 150 000 €, il convient de remplir le formulaire « **Demande de renseignements complémentaires** » et de le joindre à la présente demande.

REMBOURSEMENT D'AVANCE

Montant _____,___ € (minimum 1 000 €)

☐ Par chèque à l'ordre d'ACMN VIE

☐ Par prélèvement sur la valeur de rachat du contrat Option fiscale souhaitée(1) ☐ PFL ☐ IR

(1) PFL : prélèvement fiscal lors du rachat. - IR : déclaration des plus values dans la déclaration des revenus. Cochez la case correspondant à votre choix

Fait à ....., **le** ..... **en deux exemplaires dont un m'a été remis.**

Photocopier puis retourner l'original à :
ACMN VIE - GESTION HEDIOS VIE
173 Bd Haussmann 75008 PARIS

Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé"

Joindre impérativement la copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport), ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du souscripteur/assuré.

Le souscripteur / assuré peut demander communication ou rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage d'ACMN VIE, de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé au siège social d'ACMN VIE (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

ACMN VIE - AVANCE - Hedios Vie 2009-2- Février 2010